

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1615

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ils sont étrangers et «suisses» à la fois, mais sans en avoir le passeport. La naturalisation facilitée leur ouvrirait tout grand les portes de la citoyenneté.

Un passeport pour les *secondos*

Natalie Avanzino

Présidente et membre fondatrice du réseau Secondo

Les *secondas* et *secondos* (enfants de parents immigrés, pour la plupart italiens et espagnols, ndlr) ont souvent passé toute leur vie en Suisse: ils y sont nés, y ont grandi et achevé leur formation. Pourtant ils restent, aux yeux de beaucoup des étrangers au même titre que leurs parents immigrés. Cette seconde génération est toutefois en majorité très attachée à la Suisse, même si plus de la moitié d'entre eux ne possède pas de passeport helvétique. Environ 400 000 étrangers sont des enfants ou des petits-enfants d'immigrés. La plupart ne sont étrangers que sur le papier; de cœur, ils sont suisses. Pour les jeunes, il est tout particulièrement important de savoir s'ils sont les bienvenus, s'ils appartiennent au pays. La Suisse a tout intérêt à encourager une intégration pleine de tous ceux qui y ont grandi. La naturalisation facilitée fait un pas dans cette direction en reconnaissant le rôle important que jouent les *secondos* dans l'avenir démographique, économique et socio-politique du pays. Comme le montre son engagement au sein de notre association, la deuxième génération est prête à assumer cette responsabilité.

Suisses sans papiers

Un grand nombre de pays européens et quatorze cantons suisses connaissent depuis de nombreuses années la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la deuxième génération. Cette pratique a fait ses preuves. Le 26 septembre, la Suisse votera sur sa généralisation à l'ensemble du pays. Les deux projets de loi tiennent compte de l'inadéquation entre le lieu de résidence et de socialisation (*Heimat*) des enfants ayant grandi ici et leur nationalité. Favoriser l'inté-

gration politique et donner une perspective claire aux descendants d'immigrés est un objectif souhaitable. Les *secondos* aimeraient recevoir un signal clair d'une Suisse prête à devenir leur patrie avec toutes les conséquences qui en découlent. Après deux tentatives similaires en 1983 et 1994, il est temps! Le présent et l'avenir de ces Suisses sans passeport se trouvent dans ce pays - à plus juste titre encore celui de leurs enfants. Un passeport suisse améliore leurs perspectives sociales et professionnelles. Sans lui, ils restent des étrangers ici, comme dans le pays d'origine de leurs parents.

Vivre la démocratie

Pour les enfants des *secondos*, c'est-à-dire les petits-enfants d'immigrés, nous souhaitons la nationalité suisse à la naissance. Cette troisième génération n'a pratiquement plus de lien avec le pays d'origine de ses grands-parents. Son statut est artificiel. Les lois soumises au peuple remplaceraient, dans ce cas, le *jus sanguinis* par le *jus soli*. Quand les opposants - pour ne pas nommer l'UDC - affirment que l'obtention de la nationalité à la naissance, et ce unique-

ment pour les enfants de la troisième génération, autorise la distribution massive de passeports à des étrangers, ils méconnaissent la réalité. Ces enfants ne sont pas différents des enfants suisses. Avec environ 2 500 naissances par an, ils ne constituent pas non plus l'essentiel des naturalisations. Avec une introduction partielle du droit du sol, la Suisse adopterait également une vision contemporaine de la nationalité. La démocratie est vivante lorsque les personnes qui vivent dans un pays peuvent y voter. La Suisse ne peut plus se soustraire à la question de savoir si la deuxième et la troisième génération sont définitivement des membres à part entière de la société ou s'ils doivent garder un statut inférieur. Seule la première alternative assure la cohésion sociale et la légitimité de l'ordre politique. Une démocratie moderne vise l'intégration et l'égalité de traitement de tous. Qui veut développer la démocratie doit déposer un triple oui dans l'urne le 26 septembre. Toute autre attitude irait à l'encontre de la démocratie. ■

Traduction de Carole Faes

Les *secondas* et *secondos* sont de jeunes adultes, qui ont aujourd'hui entre 18 et 40 ans, nés de parents étrangers ou arrivés en Suisse encore enfants. Samir, cinéaste zurichois de père irakien, a lancé le mot en 1993 dans un documentaire intitulé *Babylon 2*. Le terme a monopolisé les médias alémaniques après un 1^{er} mai 2002 agité. Les *secondos* ont été accusés, à tort, d'avoir orchestré les désordres. Depuis c'est aussi le nom revendiqué par différentes associations, avec humour et sens du marketing, pour tous ceux qui se sentent à la fois suisses et étrangers et qui demandent des procédures de naturalisation facilitée. Phénomène plutôt suisse alémanique, il touche, sans le dire, bon nombre d'immigrés en Suisse romande.

www.igsecondas.ch (association secondas)
www.secondo.net (réseau secondo)

A lire également:
 Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial, *Secondos - Secondas*, Seismo, Zurich, 2003.

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.